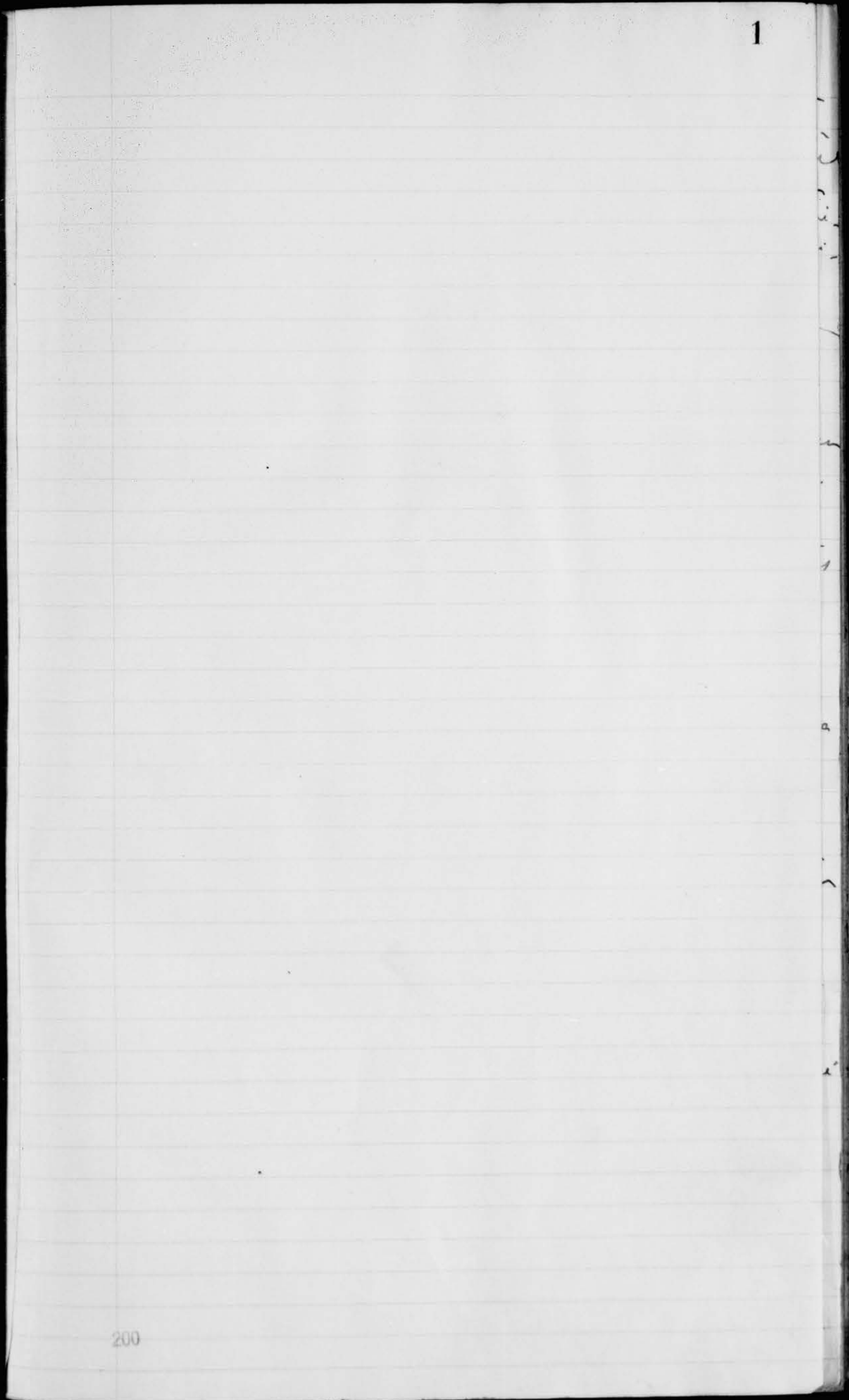
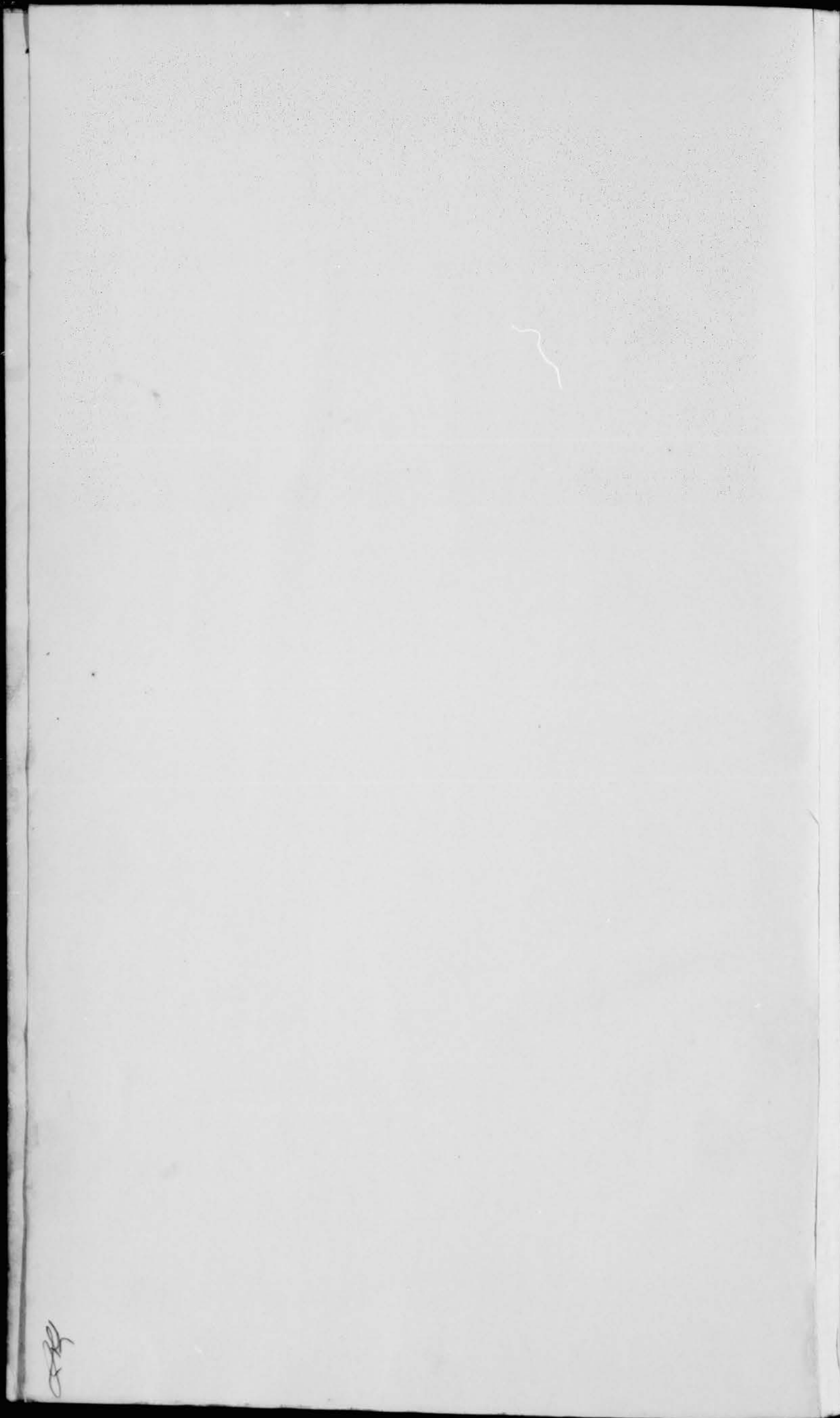


P16/A1,5



Assemblée du conseil municipal de
la ville de Montréal tenue aux lieux & heu-
res ordinaires des séances du dit conseil
le 2 mai 1910 sous la présidence de Son
Honneur le maire L. Dubois étaient pré-
sents M. le lieutenant J. Gibeau, M. Sai-
gnault, E. Charbonneau, E. Roy,
M. Hamel & E. Robillard formant
le conseil au complet.

Évaluateurs :

Proposé par M. Gibeau & Charbonneau
secondé par M. Gibeau Roy sur M.
J. B. Sanson, Thibault, Pélron & An-
toine Marchand sont nommés éva-
luateurs pour l'année 1910 avec le dit
M. Ant. Marchand comme président.

En amendement il est proposé par
M. Gibeau Saignault secondé par M.
Gibeau Gibeau sur la nomination
des évaluateurs soit différé jusqu'à la
prochaine assemblée.

Pour l'amendement M. Gibeau
Gibeau Saignault & Hamel.
Contre M. le lieutenant Charbonneau
Roy & Robillard, le maire donne son
vote contre l'amendement, qui est
déclaré perdu, la motion principale
est renvoyée sur même division ren-
versée.

Rapports de comités

Proposé par M. Gibeau Hamel secondé
par M. Gibeau Robillard sur le rap-
port du comité général du conseil tenu
le 2 mai 1910 soit adopté. Adopté.

Rôle de perception

Proposé par M. Gibeau Hamel secondé
par M. Gibeau Robillard sur le trésorier
soit autorisé de préparer un rôle de per-
ception de taxes municipales en conformité

avec le règlement du budget pour l'année 1910
 Accepté.

Billet B. M. \$ 5000.00

Proposé par M. l'échevin Hamel se-
 conde par M. l'échevin Robillard sur un
 billet à trois mois au montant de \$ 5000.00
 soit consenti à la Banque d'Hydro-Québec pour
 pourvoir au besoin général de la muni-
 cipalité. Accepté.

Remis les comptes suivants:

Estime du Système d'alarme à	
U. P. Sempis	\$ 316.70
Mais Hamel gardien	2.00
Jes. Tessier	6.00
L'Éclair déboursés au 1/5/10 + copie	31.50
Jos. Poirier, pension de M. Robillard	10.00
Mais Boyer 4 portes de cellule	160.00

Proposé par M. l'échevin Charbonneau
 secondé par M. l'échevin Hamel sur le
 compte de dépenses de la Ville.

Le Secrétaire-Trésorier lit une lettre qu'il a reçue

de MM. D.W. & A.E. Brunet, Enrég., courtiers de Montréal, en rapport
 avec l'émission de débetures au montant de \$90,000.00 et le Conseil
 prend connaissance de l'état de compte qui accompagne cette lettre.
 Après délibération, il est

Proposé par M. Robillard

Secondé par M. Charbonneau

Que le Conseil de la Ville Emard, ayant pris connais-
 sance de la lettre et de l'état de compte reçus de MM. D.W. & A.E. Brunet
 Enrég., en rapport avec l'émission de débetures au montant de
 \$90,000.00, accepte le dit état de compte et le trouve exact en tous
 points et, sur ~~réception~~ paiement, par les dits MM. Brunet, de la som-
 me de \$2,000.00, balance due sur la dite émission de débetures, de
 \$90,000.00, autorise le Maire et le Secrétaire-Trésorier à signer
 et à remettre à MM. Brunet, la quittance suivante: *accepté après*

"Reçu, ce jour de Mai Mil neuf cent dix,

de MM. D.W. & A.E. Brunet, Enrég., en règlement final, et complet de

capital, intérêts et frais de toute sorte, en rapport avec l'achat
 par les dits MM. Brunet, de l'émission de débetures au montant de
 \$90,000.00, en vertu du règlement No. 12 de la Ville Emard, la somme
 de deux mille dollars (\$2,000.)".

Adopté. après ré-

pification

PROPOSE PAR

SECONDE PAR

M. Henri Hamel
 M. Cyrille Raymond

Que la résolution de ce Conseil passée le vingt Avril
 mil neuf cent dix, et qui se lit comme suit:

"Attendu qu'il est dans l'intérêt de cette Municipalité
 de s'annexer à la Cité de Montréal, afin de s'assurer de l'Exécu-
 tion des travaux permanents et nécessaires, dans la Municipalité
 a besoin, ainsi que l'établissement d'un service convenable des
 utilités publiques, attendu que d'autres conditions devront être
 arrêtées devant la Législature.

Il est proposé par l'échevin Robillard,
 Secondé par l'échevin Charbonneau,

Que ce Conseil est d'avis de demander et demande à la
 Législature, de décréter telle annexion, si le Bill de la Ville
 Emard, maintenant devant elle, est sanctionné par la Législature
 de Québec, et que copie de la présente résolution soit envoyée
 par le Secrétaire, à Québec, et une autre remise à l'avocat de la
 Municipalité, avec instructions de demander que telle annexion
 ne prenne effet que le 1er Janvier 1911"
 soit ~~révoquée~~ ^{révoquée} et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

Proposé par

Secondé par

M. Henri Hamel
 M. Cyrille Raymond

Que le Conseil de la Ville Emard demande à la
 Législature de Québec de bien vouloir l'annexer à la Cité de
 Montréal, pourvu que les conditions offertes à la dite Cité de
 Montréal soient jugées satisfaisantes par la majorité des mem-
 bres du Conseil de la Ville Emard qui représenteront le dit
 Conseil devant la Législature.

Adopté.

avec le règlement du budget pour l'année 1910
 Accepté.

Billet B. M. \$ 5000.00

Proposé par M. l'échevin Hamel se-
 conde par M. l'échevin Robillard sur un
 billet à trois mois au montant de \$ 5000.00
 soit consenti à la Banque d'Hydro-Québec pour
 pourvoir au besoin général de la muni-
 cipalité. Accepté.

Soumis les comptes suivants:

Estime du Système d'alarme à	
M. G. Serpins	\$ 316.70
Maurice Hamel gardien	2.00
Jes. Tessier	6.00
Les Hélios déboursés au 1/3/10 + copie	31.50
Jos. Drouin, pension de M. Cocheret	10.00
Moise Boyer 4 paires de cellules	160.00

Proposé par M. l'échevin Charbonneau
 secondé par M. l'échevin Hamel sur les
 comptes ci-dessus sont acceptés et
 Accepté.

rapport
 00 et le Conseil
 accompagne cette lettre.

... de la Ville Emard, ayant pris connaissance
 de l'état de compte reçus de MM. D.W. & A.E. Brunet
 fait avec l'émission de débetures au montant de
 00, accepte le dit état de compte et le trouve exact en tous
 sants et, sur ~~réception~~ paiement, par les dits MM. Brunet, de la som-
 me de \$2,000.00, balance due sur la dite émission de débetures, de
 \$90,000.00, autorise le Maire et le Secrétaire-Trésorier à signer
 et à remettre à MM. Brunet, la quittance suivante: *accepté après*

"Reçu, ce jour de Mai Mil neuf cent dix,
 de MM. D.W. & A.E. Brunet, Enrég., en règlement final, et complet de

capital, intérêts et frais de toute sorte, en rapport avec l'achat
 par les dits MM. Brunet, de l'émission de débetures au montant de
 \$90,000.00, en vertu du règlement No.12 de la Ville Emard, la somme
 de deux mille dollars (\$2,000.)".

Adopté. après vé-

pification

PROPOSE PAR *M. Henri Hamel*
 SECONDE PAR *M. Cyrille Doyon*

Que la résolution de ce Conseil passée le vingt Avril
 mil neuf cent dix, et qui se lit comme suit:

"Attendu qu'il est dans l'intérêt de cette Municipalité
 de s'annexer à la Cité de Montréal, afin de s'assurer de l'Exécu-
 tion des travaux permanents et nécessaires, dans la Municipalité
 a besoin, ainsi que l'établissement d'un service convenable des
 utilités publiques, attendu que d'autres conditions devront être
 arrêtées devant la Législature.

Il est proposé par l'échevin Robillard,
 Secondé par l'échevin Charbonneau,

Que ce Conseil est d'avis de demander et demande à la
 Législature, de décréter telle annexion, si le Bill de la Ville
 Emard, maintenant devant elle, est sanctionné par la Législature
 de Québec, et que copie de la présente résolution soit envoyée
 par le Secrétaire, à Québec, et une autre remise à l'avocat de la
 Municipalité, avec instructions de demander que telle annexion
 ne prenne effet que le 1er Janvier 1911"
 soit ~~révoquée~~ *recusée* et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

Proposé par *Henri Hamel*
 Secondé par *Cyrille Doyon*

Que le Conseil de la Ville Emard demande à la
 Législature de Québec de bien vouloir l'annexer à la Cité de
 Montréal, pourvu que les conditions offertes à la dite Cité de
 Montréal soient jugées satisfaisantes par la majorité des mem-
 bres du Conseil de la Ville Emard qui représenteront le dit
 Conseil devant la Législature.

Adopté.

(2)

Proposé par

Eugène Roy

Secondé par

Edmond Charbonneau

Que Yvon Lamontagne, avocat, de la Cité de Montréal, soit suggéré comme Recorder de la Ville Emard, au Lieutenant-Gouverneur en Conseil et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Secrétaire Provincial, avec prière de nommer, sous le plus court délai possible, le dit Yvon Lamontagne,

Recorder de la Ville Emard, *adopté sous la réserve que ce contrat deviendra nul dans le cas où l'annexion à la ville de Montréal ne se ferait pas à la présente session de la Législature et dans tous les cas ne prendra effet que lors de l'annexion.*

(10)

Il est proposé par

Eugène Roy

Secondé par

Edmond Charbonneau

que Arthur Ecrément, notaire, de la Cité de Montréal, soit engagé comme notaire officiel de cette Corporation, à partir du 1er Mai 1910, pour un terme de cinq années à un salaire annuel de \$500.00, payable par versements mensuels de \$41.66.2/3; le dit salaire devant couvrir tous les services qu'un notaire peut être appelé à rendre, comme tel, à une Corporation Municipale; et qu'un contrat à cette fin soit passé entre la dite Corporation et le dit Arthur Ecrément, si ce dernier accepte la présente proposition, devant L.E. Hénu, notaire, et que le Maire soit autorisé à signer le dit contrat pour et au nom de la dite Corporation. *adopté*

sous la réserve que ce contrat deviendra nul dans le cas où l'annexion à la ville de Montréal ne se ferait pas à la présente session de la Législature.

7

(3)

Proposé par

Emile Robillard

Secondé par

Henri Harel

Que Charles Véronneau soit engagé comme gardien de l'Hotel de Ville de la Ville Emard à un salaire annuel de \$624.00 payable par versements hebdomadaires de \$12.00, le dit engagement devant commencer à courir du 1er Mai 1910.

adopté sous la réserve que ce contrat deviendra nul dans le cas où l'annexion à la ville de Montréal ne se ferait pas à la présente session de la Législature.

(8)

Proposé par

Cyprien Daynaud

Secondé par

Eugène Roy

Que J. A.

A.

Bélanger soit engagé comme

chef de la force de police de la Ville Emard, au salaire annuel de douze cents dollars, payable par versements mensuels de cent piastres, le dit engagement devant commencer à courir du 1er Mai 1910.

adopté sous la réserve que ce contrat deviendra nul dans le cas où l'annexion à la ville de Montréal ne se ferait pas à la présente session de la Législature.

(7)

Proposé par

Eugène Dayneux

Secondé par

Henri Hamel

Que Roch Sauvé soit engagé comme chef de la brigade du feu de la Ville Emard, au salaire annuel de ~~deux~~ ^{deux} cents dollars, payable par versements mensuels de \$100.00, le dit engagement devant commencer à courir du 1er Mai 1910.

adopté sous la réserve que ce contrat deviendra nul dans le cas où l'emission à la ville de Montréal ne se ferait pas à la présente session de la Législature

(6)

Proposé par

Eug. Roy

Secondé par

Henri Hamel

Que Arthur Lavoie soit engagé comme sous-chef (pour la nuit) de la force de police et de la brigade de feu de la Ville Emard, à un salaire annuel de \$260.00, payable par versements hebdomadaires de \$5.00, le dit engagement devant commencer à courir du 1er Mai 1910.

adopté sous la réserve que ce contrat deviendra nul dans le cas où l'emission à la ville de Montréal ne se ferait pas à la présente session de la Législature

(5)

Proposé par

Henri Hamel

Secondé par

Emile Robillard

Que Napoléon Charland soit engagé comme Surintendant ~~de l'apudus~~ ^{de la} ville Emard, au salaire de ~~neuf cents onze~~ ^{neuf cents onze} cents dollars, payable par versements mensuels de \$92.50, le dit engagement devant commencer à courir du 1er Mai 1910.

adopté sous la réserve que ce contrat deviendra nul dans le cas où l'emission à la ville de Montréal ne se ferait pas à la présente session de la Législature

(4)

Proposé par

Emile Robillard

Secondé par

Eugène Roy

Que Henri Boisjoli soit engagé comme Surintendant des ~~travaux~~ ^{chemins} Municipaux ~~dans~~ ^{de} la Ville Emard, à un salaire annuel de \$400.00, payable par versements mensuels de \$92.50, le dit engagement devant commencer à courir le 1er Mai 1910.

adopté sous la réserve que ce contrat deviendra nul dans le cas où l'emission à la ville de Montréal ne se ferait pas à la présente session de la Législature

(1)

ATTENDU que le contrat d'engagement de Aurèle Cyr, de la Ville Emard, comme trésorier de cette Corporation expirera le.....
4
avril 1910;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la Corporation de faire courir tous les contrats d'engagement de ses employés d'une seule et même date, à savoir du 1er Mai;

Il est proposé par *M. Eug. Roy* -
Secondé par *M. E. Rebillard*.

Que le dit Aurèle Cyr soit engagé comme trésorier de la Corporation à partir du 1er Mai 1910, à un salaire annuel de \$900.00, payable par versements mensuels de \$75.00.

Adopté, avec la réserve que si l'annexion ne se fait durant la présente session, à Québec, que ce contrat d'engagement demeurera nul.

(2)

ATTENDU que le contrat d'engagement de Louis Euclide Hétu, notaire, de la Ville Emard, comme greffier de cette Corporation, expirera le.....
4
avril 1910;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la Corporation de faire courir tous les contrats d'engagement de ses employés d'une seule et même date, à savoir du 1er Mai;

Il est proposé par *Eugène Roy*
Secondé par *Henri Hamel*

que le dit Louis Euclide Hétu soit engagé comme greffier de la Corporation à partir du 1er Mai 1910, au salaire annuel de \$1500.00, payable par versements mensuels de \$125.00.

Adopté, sous la réserve que ce contrat demeurera nul dans le cas où l'annexion à la ville de Montréal ne se fait pas à la présente session de la Législature.

Proposé par *M. Eug. Roy*
Secondé par *M. E. Dufresne*

Que ~~Jean-Baptiste Tossier, Jean-Baptiste Perreault,~~
Wilfrid Hamel, A..... Lacombe,..... Gibeault ~~H. Geo.~~

Dufresne
Alfred
Dufresne
Angèle
Gavin
Les Pères
J. P. Roux
~~Henri Boisjoli~~ soient engagés comme pompiers et constables de la Ville Emard aux salaires de \$624.00, payable par versements hebdomadaires de \$12.00, le dit engagement devant commencer à courir du 1er Mai 1910. Ce contrat est subordonné à l'annexion durant la présente session de la Législature, de la ville Emard à la Cité de Montréal et ne prendra effet qu'à compter de la date de la dite annexion
accepté

11

Proposé par *Eugène Roy*
Secondé par *Edmond Charbonneau*

Que Henri Lavigne soit engagé comme inspecteur sanitaire et des ouvrages de plomberie de la Ville Emard, au salaire annuel de ~~mille~~ cents dollars, payable par versements mensuels de ~~\$16.66~~ le dit engagement devant commencer à courir du 1er Mai 1910.

accepté sous la réserve que ce contrat demeurera nul dans le cas où l'annexion à la ville de Montréal ne se fait pas à la présente session de la Législature.

Propose par M. Robillard seconde
 par M. Roy sur The St. Paul Elec
 Light & Power Co. soit autoriser à placer
 les lampes aux endroits suivants
 St Patrick entre St Louis et Church

- Davidson entre St Patrick et 2eme
- St Patrick Vis à Vis terre de Jarry
- Hamilton entre Marie Anne et Bromby
- Rue Ryan Vis à Vis réservoir
- Springland ~~entre~~ lampes
- 5eme Avenue et Victoria
- " " " Edouard VII
- " " " Orchard
- " " " Jarry
- Victoria Mi-chemin entre 5eme et Marie Anne
- Edouard " " " " " "
- Orchard " " " " " "
- Jarry " " " " " "
- Marie Anne et Victoria
- " " " Edouard VII
- " " " Orchard
- " " " Jarry
- Victoria Mi-chemin entre Marie Anne et Bromby

adopté

La lettre de M. F. St. Denis en date du
 2 mai 1910 au sujet de l'éclairage à
 l'électricité est referé au comité du con-
 seil.

La séance est levée.

Assemblée du conseil municipal de la ville
 Ennard tenue aux lieu & heure ordinaire des
 séances du dit conseil le 9 mai 1910
 la présidence de M. l'honorable le maire P. Du
 Bois était présente M. M. les échevins J. Libeau
 C. Desjardins & Charbonneau, & Roy & Robillard

ordre du jour: " Rapports de comités 2^e Co-
 rrespondance 3^e Comptes & Billets; après
 le conseil sur M. le maire à lui-même
 M. l'échevin Libeau Desjardins Charbonneau & Robillard
 & Roy M. l'échevin Charbonneau & Robillard
 à leurs délé.

Attendu que la ville Ennard & son con-
 seil regrettent profondément la disparition
 de leur auguste Seigneur Allende fils
 décédé entièrement dans le foyer
 malheur qui cette mort mettait une doul-
 eur à la famille royale & à tout l'empire et
 est proposé par M. l'échevin Robillard
 seconde par M. l'échevin Desjardins
 que cette séance soit suspendue et
 ajournée à vendredi le 13 courant à l'oc-
 casion de ce pénible événement et que
 copie des prières soit présentée à son honneur
 le maire P. Du Bois avec prière de la trans-
 mettre à la famille royale accepté.

Assemblée du conseil municipal de la
 ville Ennard tenue aux lieu & heure ordi-
 naire des séances du dit conseil le 13 mai
 1910 sous la présidence de M. le maire P.
 Charbonneau étaient présents messieurs
 les échevins C. Desjardins J. Libeau
 H. Hamel & Roy & Robillard

Donner le compte suivant approuvé par
 le comité du conseil tenu le 13 mai 1910

Cité de Montréal eau au 30/1/10	522.80
Librairie Beauchemin	80
Edgar Côté peintre	48.00
Thompson & Co drapier	9.60
711 Desjardins meubles sur billot	92.00
" " deux bâches supplémentaires	
taxe de l'impôt de ville	150.00

Propose par M. L'Échevin Hamel secondé par M. L'Échevin Robillard sur le compte ci-dessus soulevé accepté & payé. Adopté.

Propose par M. L'Échevin Libeau secondé par M. L'Échevin Hamel sur le permis d'achat des barreaux sur autorisation d'achat chez M. R. H. Liguori une tonne de tuyau de plomb et 50 coplans au plus de sa commission. Adopté.

Propose par M. L'Échevin Libeau secondé par M. L'Échevin Hamel sur M. Roy Charbonnet sur autorisation d'achat. Une douzaine de boîtes de stylo typ aux meilleures conditions possible.

Billet B. D. H. \$ 3175.00

Propose par M. L'Échevin Hamel secondé par M. L'Échevin Dauphinais sur le billet fait à l'ordre de la Banque d'Ontario au montant de \$ 3175.00 et le 17 mai courant soit renouvelé à trois mois le maire & le trésorier étant autorisés à signer le dit billet. Adopté.

Billet T. Sempuy \$ 836.75

Propose par M. L'Échevin Libeau secondé par M. L'Échevin Hamel sur le Billet fait à l'ordre de M. T. Sempuy au montant de \$ 836.75 sur payé. Adopté.

Compte J. E. L'air \$ 240.75

Propose par M. L'Échevin Robillard secondé par M. L'Échevin Hamel sur le compte de J. E. L'air pour fourniture de la pierre au 9 mai 1910 sur accepté & payé après vérification par M. M. N. Charbonnet & le trésorier. Adopté M. Dauphinais dissident.

Optim \$ 3000.00

Propose par M. L'Échevin Hamel secondé par M. L'Échevin Libeau sur l'offre de la Cie

des Barrages de la Bombrière de Montréal au montant de \$ 3000.00 pour la vente de certains lots de terre nécessaires à l'ouverture des 7^{ème} & 8^{ème} Avenue, soit acceptée aux conditions mentionnées dans une lettre en date du 28 Avril/10 adoptée.

La lettre de M. G. C. P. en date du 9 mai 1910 est lue sur la table.

Le conseil est levé.

Assemblée du conseil municipal de la ville d'Émard tenue au lieu & heure ordinaires des séances de ce conseil le 23 mai 1910 sous la présidence de Son Honneur le Maire P. Dubois étaient présents M. L'Échevin C. Dauphinais J. Libeau E. Charbonnet E. Roy H. Hamel & R. Robillard faisant le conseil au complet ordre du jour:

1^{ère} Lecture P. R. Danis 2^{ème} Correspondances 3^{ème} Comptes & Billets signifiés comme suit M. le maire M. L'Échevin Roy Libeau & Hamel à leurs dames. M. L'Échevin Dauphinais Robillard & Charbonnet à leurs Dames.

Propose par M. L'Échevin Roy secondé par M. L'Échevin Libeau sur le requête de M. P. R. Danis pour l'obtention d'une licence pour tenir un magasin de liqueurs en détail soit accordée. Adopté.

Lecture est faite des communications écrites de certains adhérents au conseil par M. M. A. Bourdeau & J. Desnoël.

Proposé par M. Lichévin Charbonneau
secondé par M. Lichévin Hamel que
le charbon nécessaire au chauffage de
l'hôtel de ville soit acheté alternativement
tour à tour et par part égale de M. M. J.
Duesnel Curé Bourdeau Anctin.
Chapelblanc & E. Brisbois / *plombier* adopté.

Proposé par M. Lichévin Charbonneau
secondé par M. Lichévin Hamel que
la somme de \$ 485.20 soit payée
aux arcahs de M. Gosselin et celle
de \$150.00 aux arcahs de M. Laronie
en règlement de paiements rendus
contre cette ville en faveur de ces mes-
sieurs. adopté.

Soumis les comptes suivants:

R. J. Marchand bois	\$ 314.71
R. Magneth sp. fer.	15.30
R. H. Lejeune plombier	446.46
J. E. Huet pierre	602.34
Symonides Ltd. appareils automobiles	1200.00
St. Paul Electric Light Co.	453.07
Cité de Montréal (eau)	628.20
Curé Bourdeau au Charbon	8.15
V. H. Dupont service	684.22
R. Seguin meubles	600.00
A. Daurat	90.00
W. S. G. M. Donald (inter.)	251.97

Proposé par M. Lichévin Charbonneau secon-
dé par M. Lichévin Robillard que les comptes
ci-dessus soient acceptés et payés ainsi
que celui de M. F. Serifrey au montant de
\$15.00 pour frais & démarches faits pour l'achat
d'un dépôt à la ville Enard. adopté
M. Lichévin Daigneault dissident franc
au compte de M. F. Serifrey.

Proposé par M. Lichévin Hamel secon-
dé par M. Lichévin Charbonneau que
le comité de finances soit autorisé d'ob-
tenir un crédit de \$ 6000.00 de la Com-
pagnie de l'éclairage pour payer les comptes
approuvés ce soir et qu'un billet à trois
mois soit consenti à cet effet le mai-
re et le trésorier étant autorisés à signer
le dit billet. adopté

Proposé par M. Lichévin
Robillard secondé par M. Lichévin Char-
bonneau que la compagnie St. Paul
Electric Light reçoit instruction de
poser les lampes électriques à ces deux
endroits déterminés par résolution du
conseil en date du 2 Mai 1910.

Proposé par M. Lichévin Hamel se-
condé par M. Lichévin Labeau que le
billet fait à l'ordre de la Banque d'Ho-
chelaga au montant de \$ 1000.00
venu le 27 Mai 1910 soit renouvelé
à trois mois de terme et le trésorier étant
autorisé à signer le dit Billel adopté
La somme est livrée

Assemblée du conseil municipal de
la ville Enard tenue aux deux heures
ordinaires des séances du dit conseil
le 4 Juin 1910 sous la présidence de
Son Honneur le Maire L. Dubois, étaient
présents M. les échevins C. Daigneault
J. Labeau H. Hamel E. Roy & S. Robil-
lard Joinant le conseil au complet
ordre du jour: Correspondance & Comptes
& Billel signifié comme suit M. L. Dubois

M. le sieur Roy Dauphinault Robillard
Hamel à leurs dévotion M. le sieur
Sibeau à sa dévotion.

Donner les comptes suivants:

#			
de la caisse	A. Côté forgeron		4.80
#17.00	A. Bonnier		7.50
A. C. Cyr.	R. Paquette & F.		15.30
5.00	Arise Bondeau		8.15
R. E. Hilaire	C. Revelli		2.97
#20.00	La Patrie		4.80
P. Levesque	Canadian Trust Co.		8.75
#15.85	Granger & Co.		12.67
V. Chartrand	Le Sheriff de Montreal		25.05
#10.00	Montreal Trust Co. & Trust		100.00
Rock Saw	La Librairie Beauchemin		159.30
#27.50	The Robert Mitchell		20.50
Jos & Co.	Asselin & Perron		798.73
Laurier	W. G. A. M. Donald		50.00
#637.00	J. E. H. H. H.		133.50
R. J. Van	V. H. Dupont		40.16
Chama	R. Segura		287.75
#1.50	Ant. Harbord		15.00
	L. A. Dupres		176.59
	Edg. Côté		265.50
	L. Dandurand		28.80
	A. Daoust		50.00
	Horn & Mackay		39.95
	Délégation Québec		2300.00 #

Proposé par M. le sieur Hamel secondé
par M. le sieur Robillard sur les comptes
ci-dessus mentionnés ont été acceptés et
sur un billet à un mois ont été consenti
pour chacun de ces comptes le maire et
le trésorier étant autorisés à signer les billets
acceptés.

Billet #635.20

Proposé par M. le sieur Dauphinault secondé
par M. le sieur Sibeau sur un billet à trois
mois consenti à la Banque d'Hydro-Québec pour
le montant de \$ 635.20 en règlement des
avances faites par cette banque pour payer

les réclamations de M. Gosselin & Lévêque
contre la ville de Montréal. *Adopté*

Proposé par M. le sieur Robillard
secondé par M. le sieur Roy sur le
c. J. W. Harris reçoit instruction
de commencer ses travaux en vertu des
contrats passés le 16 Avril dernier, aus-
sitôt après la sanction du bill de la
ville de Montréal à la législature de Québec.
Adopté

Proposé par M. le sieur Roy secondé
par M. le sieur Hamel sur un
billet à un mois ont été consenti pour
chacun des comptes approuvés à la
séance de ce conseil tenue le 23 mai
dernier 1910 le maire & le trésorier é-
tant autorisés à signer les dits billets.
Adopté.

Mme M. M. Dupont.

Proposé par M. le sieur Robillard et
secondé par M. le sieur Dauphinault
sur la demande de Mme M. Dupont
en date du 4 juin 1910 pour l'imp-
tion de la taxe d'eau ont été acceptés.

Les lettres de Mme M. Bergeron de M.
René Languet de M. P. Lapierre et de
le C. International Gully sont approu-
vées au conseil de Montréal.

Proposé par M. le sieur Robillard et
secondé par M. le sieur Roy sur ce con-
seil ont été avis de permettre à titre de
souvenir à M. le maire & à M. le sieur
Yves Charbonneau & au
secrétaire leurs portraits & leurs pupitres
respectifs qui ont été achetés de R.
Segura pour l'usage de chacun d'eux

Et de plus qu'un tantum soit donné
à chacun des fils de pair de cette ville
M.M. Abraham Benoit & Gabriel De-
recueil pour services rendus. Adopté.

Proposé par M. Lichon Daigneault
secondé par M. Lichon Libeau par
M.M. D.W. et A. S. Benoit recevoir
instruction de remettre sans délai la
somme de \$2652.85 due par eux à cette
corporation comme balance du produit
de la vente de \$9000.00 de debentures.
Adopté.
La séance est levée.